



AVIS

RECOURS CONTRE L'OCTROI D'UN PERMIS UNIQUE

DOSSIER DE RECOURS - SPW 10025482
(PREMIERE INSTANCE SPW 10018440)
(REF. G-D : PUN/2024/001- EXT-W)

GREZ-DOICEAU

Le Collège communal informe la population de l'introduction auprès du Gouvernement wallon, le 06 juillet 2026, de **trois recours contre la décision du 08 juin 2026** des Fonctionnaires technique et délégué d'**octroyer le permis unique** de classe 1 à l'**Asbl Clinique Saint-Pierre**, Avenue Reine Fabiola, 9 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pour la construction d'un complexe hospitalier d'une capacité maximale de 441 lits, de 129 places de jour, d'une crèche de 42 places ainsi que l'aménagement d'un échangeur routier donnant accès au site de puis la E411 à **Wavre**, Chemin de Charrons.

Les recours introduits respectivement par WAVRE, NOTRE VILLE asbl, Maître Alexandre Paternostre et Monsieur Jacques Meganck ne sont pas suspensifs de la décision attaquée.

Le Gouvernement wallon procédera à l'instruction de ces recours et statuera à leur sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

Les recours ou les documents en tenant lieu peuvent être consultés du 06 août octobre au 04 septembre 2026 inclus à la Maison communale de Grez-Doiceau, au service Environnement (guichet n°6), rue du Pont au Lin 2, chaque jour ouvrable de 9h à 12h, excepté les mardis et jeudis. Les samedis de 09h00 à 12h00, la consultation se fait sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service environnement au 010/84.83.37.

S'agissant d'un établissement de classe 1, le Gouvernement dispose d'un délai de 100 jours pour rendre sa décision aux requérants. Ce délai court à dater du premier jour suivant la réception du recours par l'autorité compétente.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision, à laquelle sont attachés des effets de droit, sera portée à la connaissance du public.

Grez-Doiceau, le 04 août 2026

Le Directeur général ff.,

C.LAMBERT.



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE.

Affichage du 06/08 au 04/09/2026 inclus